

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE :
Un an... 16 fr.
Six mois... 9 fr.
Trois mois... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
30 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement
refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS.
13 Jeudi... s. Euphasie. Mondoumerc, Issepts.
14 Vend... s. Mathilde. Moncabrier.
15 Sam... s. Zacharie. Figeac.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a
droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou
15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12
lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM.
LAFFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, n° 8,
sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.
L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin... Paris, Bordeaux, Toulous et le
midi... 6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir... Brives (Gourdon)... 7 h. du m.
10 heures du soir... Montauban, Caussade, Toulou... 7 h. du m.
Castelnau-Montrastier... 7 h. du m.
Figeac (Lalbenque, l'Aveyron)...
Fumel, Castelranc, Puy-l'Évêque... 6 h. 30 m. du s.
Cazals, St-Géry...

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 8 mars 1862.

Corps Législatif.

Compte-rendu de la séance du mercredi 5 mars
1862. — Présidence de S. Exc. M. le comte de
Morny.

La séance est ouverte à une heure.
M. le président : Messieurs, j'ai eu l'honneur de
recevoir, hier, une lettre de l'Empereur et je me suis
empressé de vous convoquer, afin de ne pas perdre un
instant, pour communiquer à la Chambre et au
pays un document qui est de nature à resserrer les
liens, qui unissent le Corps législatif avec le Souverain. (Mouvement prolongé.)

M. le Président donne lecture de la lettre suivante,
au milieu d'un profond silence :

Palais des Tuileries, 4 mars 1862.

Mon cher Président,

Je déplore sincèrement le malentendu qui semble
régner entre le Corps législatif et moi. L'esprit de nos
institutions et mes sentiments bien connus pour la
Chambre auraient dû nous en préserver. En effet,
aujourd'hui, les conflits sont presque impossibles.
Les lois sont discutées pour elles-mêmes et non en
vue du maintien ou du renversement d'un ministère.
(Très-bien ! C'est vrai !) Lorsque le gouvernement a
exprimé sans détour ses intentions, les résolutions
du Corps législatif sont d'autant plus libres, que,
dans les cas ordinaires, le désaccord ne doit troubler
en rien la marche des affaires. (Nouvelle approbation.)

D'après ce système incontestable, le refus de la
Chambre d'accueillir le projet de dotation m'eût été
pénible, sans doute, mais il n'aurait en rien influé
sur mes sentiments et sur ma conduite. Je comprends
néanmoins, d'après vos explications, qu'un incident,
léger d'abord, soit devenu par les circonstances qui
s'y sont rattachées, assez grave pour placer la majori-
té dans une fâcheuse alternative (mouvement) ; ce
qui a fait qu'un grand nombre de députés, comme
vous me l'avez dit, préféreraient une loi comprenant
dans son ensemble les services militaires exception-

nels. Adoptant cette idée, j'ai résolu de présenter un
nouveau projet, qui, soumettant à la Chambre l'ap-
préciation d'un principe général, permette d'assurer,
dans de justes limites, à toutes les actions d'éclat,
depuis le maréchal jusqu'au soldat, des récompenses
dignes de la grandeur du pays. (Vif mouvement d'ad-
hésion.)

Le Corps législatif qui m'a toujours donné un con-
cours si loyal, qui m'a aidé à fonder l'empire et les
institutions qui doivent nous survivre, verra, avec
plaisir, j'aime à le penser, que je m'empresse d'adop-
ter le moyen de rétablir la confiance mutuelle et
d'effacer les traces d'un désaccord toujours regretta-
ble entre des pouvoirs issus de la même origine et
travaillant consciencieusement pour le même but.

Recevez, mon cher Président, l'assurance de ma
sincère amitié.

NAPOLÉON.

Cette lecture est suivie de bruyantes acclamations
et des cris répétés de vive l'Empereur !

M. le Président, d'une voix très-émue : Messieurs,
cette manifestation spontanée et unanime est la meil-
leure réponse que je puisse reporter à l'Empereur.

De toutes parts : Oui ! Oui ! Vive l'Empereur !

M. le Président : Maintenant je lève la séance et à
demain le commencement de la discussion de l'ad-
resse.

Au moment où M. le comte de Morny quitte le
fauteuil un grand nombre de députés se pressent au
tour de lui et lui expriment à l'envie leurs sentiments
de vive satisfaction.

Le secrétaire rédacteur en chef,

DENIS DE LAGARDE.

La lettre de l'Empereur a produit sur le
Corps législatif une impression immense. Elle
a été accueillie par d'unanimes acclamations
de reconnaissance et d'enthousiasme, et, aus-
sitôt après la lecture, les députés se sont hâtés
d'aller s'insérer en masse au palais des
Tuileries.

Nous savions bien qu'un désaccord entre
l'Empereur et le Corps législatif ne pouvait
être de longue durée, et que les habiles ma-

nœuvres à l'aide desquelles on était parvenu
à créer une apparence de dissentiment « entre
» des pouvoirs issus de la même origine et
» travaillant consciencieusement pour le même
» but » ne pouvaient avoir qu'un triomphe de
quelques heures. Et en définitive, à quoi ont
abouti ces manœuvres ? A fournir à l'Empereur
l'occasion de montrer une fois de plus sa ma-
gnanimité, et au Corps législatif, de montrer
aussi une fois de plus son dévouement au Sou-
verain et aux institutions.

Il n'y avait pas et il ne pouvait pas y avoir
entre l'Empereur et le Corps législatif de
dissentiment sur ce principe qu'un grand pays
doit récompenser dignement les grands services,
et c'est ce principe qui servira de base à une
loi nouvelle dans laquelle « seront assurées
» dans de justes limites, à toutes les actions
» d'éclat, depuis le maréchal jusqu'au soldat,
» des récompenses dignes du pays. »

La Chambre, répétons-le, s'est associée
avec enthousiasme à la noble déclaration de
l'Empereur. La nation entière fera comme la
Chambre ; elle applaudira à ce dévouement ; il
n'a rien d'imprévu pour ceux qui connaissent
la grandeur d'âme de l'Empereur.

(Constitutionnel). PAULIN LIMAYRAC.

Paris, 6 mars.

Aujourd'hui, à une heure, l'adresse votée par
le Sénat a été présentée à l'Empereur par S. Exc.
M. Troplong, accompagné de la députation du
Sénat, désignée par le sort pour assister à cette
cérémonie, qui a eu lieu dans la salle du Trône.
L'Empereur était sur son trône, ayant à ses côtés
S. A. I. le prince Napoléon et LL. AA. les princes
Lucien Murat, Joachim Murat et Charles
Bonaparte. Les grands officiers de la Couronne
étaient rangés autour du trône.

Voici les paroles de S. M., telles qu'elles ont
été recueillies :

« Monsieur le Président,
» Je suis heureux de l'unanimité avec laquelle

— Que veux-tu ? Pour ne pas m'exposer à dépen-
ser mal à propos ou à me laisser extorquer mon
argent, je sors d'habitude sans un réal en poche.

— Tu as tort, mon ami. Si tu te défies de ta fai-
blesse, emporte peu de chose à la fois ; mais je ne
souffrirai plus que tu l'en ailles le gousset vide. Il est
des occasions où un homme doit absolument se mon-
trer généreux, et je ne veux pas que tu passes pour
avare.

— Ni que vous disiez en forme d'excuse : ma
femme a les clefs, ajouta malicieusement Rita.

— Pourquoi, reprit Camille, n'avez pas donné
notre adresse à ce malheureux ? Je l'aurais secouru ;
mais n'était-ce pas dommage de lui faire cadeau de
cette belle anguille, le produit de ta pêche, que tu te
réjouissais, j'en suis sûr, de rapporter à ta femme ?

— Et si tu savais quelle peine j'ai eue à la tirer du
panier ! Elle se tortillait, glissait et m'échappait des
mains. Je suis encore tout en sueur.

Et il chercha son mouchoir dans toutes ses poches,
mais en vain ; le mouchoir avait disparu.

« Perdu ! s'écria Angel consterné ; on me l'a pris :
qui ce peut-il être ? »

— Le même mendiant, sans doute, à qui tu as
donné l'anguille.

— Le misérable !... Et comme j'ai été sot ! Mon
pauvre mouchoir !

— C'est le second cette semaine.

— Et nous sommes mardi ! reprit Angel tout
courroucé.

— Vous feriez bien, dit Rita, d'attacher votre mou-
choir à la boutonnière de votre habit.

le Sénat vient de voter l'adresse que vous me
présentez.

« C'est une preuve nouvelle que, dans les
» Chambres comme dans le pays, les majorités
» se rangent toujours du côté de la sagesse,
» excluent les opinions extrêmes.

« Après les vivacités des débats, j'ai vu avec
» plaisir le langage mesuré de l'Adresse réunir
» presque tous les suffrages, confirmant ainsi cette
» maxime de Bossuet : La modération appuyée
» sur le vrai est le plus ferme appui des
» choses humaines.

« Recevez donc mes remerciements sincères,
» car rien n'est plus favorable à la marche cal-
» me, régulière des gouvernements que la bonne
» entente des grands pouvoirs de l'Etat. »

Ces paroles ont été saluées par les cris de :
Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le
Prince Impérial ! (Constitutionnel.)

BULLETIN

Le Sénat, en adoptant sans modification et
à l'unanimité, par 126 voix contre 6, le projet
d'adresse de sa commission, a donné, dit notre
correspondance, une nouvelle preuve des senti-
ments de confiance qui l'animent, toutes les fois
qu'il s'agit de maintenir, par son concours, la
libre direction des affaires entre les mains de
l'Empereur. Durant dix longues séances, pres-
que toutes utilement employées, chaque orateur
a pu donner carrière à ses opinions pour ou contre
la politique intérieure et extérieure du gou-
vernement, pour ou contre l'unité de l'Italie et
le pouvoir temporel du Saint-Siège. Aucune
question n'a été laissée à l'écart, et, sur tous les
points, la cause défendue par la pensée impériale
est restée victorieuse. C'est un triomphe éclatant,

— Désormais je serai plus soigneux ; et gare au
voleur si je l'attrape ! Un bon bâton...

— Prends garde qu'il ne t'arrive la même aventure
qu'à ce pauvre diable dont mon père m'a conté l'his-
toire. Un jour il va au marché pour acheter un peu
de viande ou de poisson. Dans la foule, des filous lui
déroben sa bourse, une douzaine de réaux. Il rentre,
conte son malheur à sa femme, lui demande d'autre
argent, retourne faire son emplette avec un grand
sabre sous le bras, et revient bientôt, rapportant tout
fier l'objet demandé. Mais alors il s'aperçoit, à son
grand désappointement, que, si les voleurs lui ont
laissé ses réaux, ils lui ont pris son sabre !

Camille riait en contant cette anecdote ; Angel s'as-
socia de bon cœur à sa gaieté, et convint franchement
qu'il était capable de distractions comme celle-là. Ils
plaisantaient encore quand un domestique vint préve-
nir don Rufino que son avocat demandait à lui parler.
Angel le regarda avec surprise.

« Ah ! c'est vrai, dit-il enfin, tu es nouveau dans
la maison ; mais sache, pour l'avenir, que ces affaires-
là regardent ma femme.

— Je croyais, moi, répliqua Bruno avec un éton-
nement naïf, que le mari était partout roi dans sa
maison.

— En effet ; mais j'ai abdiqué ; tiens-toi cela pour dit.

— Prie don Pelaez de m'attendre un instant, » dit
Camille.

Bruno se retira, la surprise peinte sur le visage.

« Sors-tu ? demanda la jeune femme à son mari.
— Oui, chère Camille ; à moins que tu ne désires
que je reste.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 5 mars 1862.

ELLE C'EST LUI (C)

IMITATION LIBRE DE L'ESPAGNOL

De BRETON DE LOS HERREDOES

N. 2.

II.

Don Angel rentrait de la pêche, son plaisir de tous
les matins. Il embrassa tendrement sa femme et lui
dit d'une voix caressante :

« Pardonne-moi de rentrer si tard, ma chérie, et
donne-moi un baiser. »

Camille le lui donna du meilleur cœur, en répon-
dant avec un gai sourire.

« Inutile de demander si tu as fait bonne pêche :
tu rapportes toujours ton panier vide.

— Excepté, dit méchamment Rita, quand il ren-
ferme une grenouille.

— Vous avez raison, répliqua Angel avec bonho-
mie ; je n'ai pas plus de chance à la pêche que dans
tout le reste. Je ne suis pas né pour réussir, quoi !

(C) La reproduction est interdite.

ne nous y trompons point, et qui sera fécond en heureuses conséquences.

L'avènement du ministère Rattazzi semble répondre aux nécessités politiques du moment. L'attitude du cabinet Ricasoli, en présence de l'agitation produite par les manifestations de Milan et de Rome, faisaient craindre que le gouvernement ne se trouvât débordé.

« Non, disait cet homme d'état, l'Italie n'oubliera jamais ce qu'elle doit à cet auguste Empereur qui, pour elle, a bravé tant de dangers, qui, seul, lui a tendu la main dans sa détresse! Elle n'oubliera jamais ces admirables soldats tombés pour sa cause; cette glorieuse armée qui l'a faite libre; ces généreux écrivains qui l'ont si vaillamment défendue; ce peuple français dont les vœux accompagnent chacune des péripéties de la grande entreprise de son affranchissement. »

Le changement qui vient de s'opérer dans le personnel des conseillers de Victor-Emmanuel rapproché des hautes considérations émises, au sein du Sénat, par M. Billault, autorise à croire que les vues de M. Rattazzi et de ses collègues sont en harmonie avec celles du gouvernement impérial dans la ligne de conduite à tenir ultérieurement envers le Saint-Siège.

Le nouveau ministère a déjà reçu de la population un accueil enthousiaste; cette circonstance est d'un heureux augure pour son avenir.

Le vote de la Commission de la Chambre prussienne en faveur de la reconnaissance du royaume d'Italie a fait éclater dans la presse autrichienne une véritable explosion de fureur. Est-ce que l'accord qui paraît définitif entre la Prusse et l'Autriche sur la question hessoise s'étendrait à d'autres points?

Des journaux de Madrid prétendent que si l'on ne peut parvenir à triompher de l'obstination des Maures sur les frontières de Metilla, le gouvernement se décidera à acheter les propriétés qu'ils possèdent sur ce territoire.

Fuad-Pacha vient de nommer une commission pour étudier la question des biens appartenant aux mosquées. Tous les efforts de cet homme d'Etat tendent à trouver le moyen de sortir de la pénurie qui met la Turquie dans un si grand

embarras. Ses efforts seront-ils couronnés de succès?

La Serbie est plus calme. L'Herzégovine, aujourd'hui réduite à ses seules forces, craint les représailles.

Les nouvelles contradictoires d'Athènes nous mettent dans le doute sur la situation de l'insurrection de Nauplie. Le Précurseur affirme que les insurgés sont concentrés dans la ville où les vivres manquent, tandis qu'une dépêche du 5 mars (Marseille), dit que l'insurrection n'est nullement bloquée; que les révoltés occupent, au contraire, les environs de Nauplie avec 6,000 volontaires et 2,500 hommes de soldats réguliers, et qu'on craint de l'agitation en Epire et en Thessalie. La cour et la ville ont suspendu les fêtes du carnaval.

La vie de prince Couza aurait été menacée de nouveau, à Bucharest, où l'on vient de découvrir les fils d'une vaste conspiration. Plusieurs arrestations ont été opérées. La ville est agitée.

Une dépêche de New-York, 17 février, dit que les confédérés ont subi un échec terrible au fort Donelson, dans le Tennessee. Ce fort a été pris le 16. Les fédéraux y ont fait 15,000 prisonniers et parmi eux les généraux Johnson et Buckner. Cet événement est considéré comme fatal aux confédérés.

Des lettres particulières de cette ville expriment l'espoir de voir le conflit américain entrer bientôt dans une voie d'arrangement dû en grande partie aux conseils amicaux de la France et de l'Angleterre.

On mande de Vera-Cruz, 8 février, que les troupes alliées faisaient leurs préparatifs de départ, pour occuper Orozabo, Cordoba et Jalapa, et que les Mexicains sont disposés à s'y opposer.

La Epoca dit que les trois puissances n'ont pris aucune résolution relativement aux affaires intérieures du Mexique et qu'il n'existe entre elles aucune dissidence. S'il convient aux Mexicains d'abandonner la forme républicaine et d'élever au trône, soit la sœur de la reine, soit le prince Maximilien, soit le comte de Flandre, ou tout autre prince, il n'y aura aucun empêchement de la part des gouvernements.

A. LAYTOU.

Le Moniteur publie un rapport de M. de Persigny, suivi du décret suivant : NAPOLÉON, etc.

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, Sur la connaissance que nous avons des services rendus par les crèches ou asiles du premier âge dans les communes où des mères demandent leurs moyens d'existence à des travaux qui les éloignent de leur domicile;

Wantant contribuer au développement d'une institution si utile à la partie la moins aisée de la population de l'Empire et donner en même temps à l'Impératrice Eugénie, notre chère et bien-aimée épouse, une nouvelle preuve de notre affection, Avons décrété et décrétons ce qui suit :

fait sur votre compte des plaisanteries qui m'affligent. Ainsi, en voyant vos engins de pêche, les voisins disent : « Il a raison; ce plaisir là est un plaisir de... » Vous m'entendez, je suppose?

— Parfaitement; mais si ma femme est honnête et sage, pourquoi m'ôter le plaisir de l'aimer et de ne rien faire? Que gagnerais-je à revendiquer un pouvoir qui m'importune? Obéir à qui j'aime ne me coûte rien. Ce serait à moi de commander d'accord; mais, si je n'y ai point d'aptitude, faut-il que je charge un étranger de le faire à ma place? Dieu m'a créé ainsi, et puisqu'il me donne en Camille une épouse charmante et un intendant habile, je veux qu'elle gouverne sans contrôle, et je me moque de la critique.

— Mais vous voir assujéti à ses volontés, comme un esclave, comme un flote!

— Oh! que non; son gouvernement est... un despotisme plein de douceur...

— Qui pourrait bien vous devenir fatal, mon cher cousin; les fleurs cachent souvent un abîme. La liberté gâte notre sexe, croyez-en une femme, et celle qui aujourd'hui n'est que satisfaite d'en jouir, pourrait bien en abuser demain. L'amour-propre est aveugle; Camille se sait fort belle; si vous ne montrez point de jalousie, elle prendra votre confiance pour du dédain. On a beau être excellente épouse, le démon a des ruses infinies, et la vengeance des charmes bien séduisants.

— Cousine, c'est de la démence, cela. Camille commettre pareille trahison!

— Prenez garde d'être un jour la fable de Valence!

Art. 1er. L'institution des crèches, dont le but est de garder et de soigner les enfants en bas âge dont les mères travaillent hors de leur domicile, est placée sous la protection de l'Impératrice.

Art. 2. Nulle crèche ne pourra être ouverte avant que le préfet du département n'ait déclaré que les locaux qui y sont affectés satisfont aux conditions d'hygiène, et que les personnes qui y sont préposées présentent des garanties suffisantes.

Ces conditions et ces garanties seront déterminées par un règlement spécial.

Art. 3. Les crèches dont l'organisation sera approuvée par l'Impératrice participeront seules aux encouragements de l'Etat.

Ces secours seront annuellement répartis par Sa Majesté, sur la proposition de notre ministre de l'intérieur.

Art. 4. L'Impératrice nommera à la présidence et à la vice-présidence des conseils d'administration des crèches approuvées.

Art. 5. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 26 février 1862.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur : Le ministre de l'intérieur, F. DE PERSIGNY.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 5 mars.

L'Italie annonce que Garibaldi est parti pour Gènes. On assure qu'il compte présider la réunion générale des comités de Provedimento.

Turin, 6 mars.

Le Ministère adoptera pour programme la conciliation des partis.

Garibaldi a réitéré sa promesse d'appuyer le nouveau ministère.

La nomination de M. Dupretis, comme ministre des travaux publics, a produit une excellente impression.

Marseille, 5 mars.

Les nouvelles de Constantinople annoncent que le plan financier de Fuad-Pacha a été remis au sultan malgré les défenses faites de parler d'un emprunt, à cause des indiscretions dont la malveillance profiterait. On croit que les représentants des maisons anglaises et le gouvernement Ottoman sont d'accord pour un emprunt de 200 millions au taux de 65 pour cent, garanti par de nouveaux impôts. Cette nouvelle a produit une influence favorable sur les monnaies. La pièce de vingt francs est à 146 piastres; la livre turque à 170 et la livre anglaise à 186.

Nazim-Bey est nommé président de la commission de l'exposition de Londres. La Porte paiera les frais de transport des produits.

L'agitation règne en Bulgarie entre les Grecs et les Bulgares. 2200 Bulgares se sont déclarés unis à l'archevêque Miletios qui s'est rallié à l'Eglise romaine. Les élections libérales sont favorables à l'Eglise romaine, par suite de l'intolérance du patriarche grec.

L'Etat-Major de l'armée a été diminué sans préjudice au service actif.

Le traité de commerce avec les Etats-Unis a été signé par Ali Pacha; on est d'accord pour les traités avec les Pays-Bas. Caboul Effendi est parti.

Fuad Pacha a l'intention de rendre aux officiers étrangers la pension viagère qu'on leur avait supprimée.

Une correspondance d'Athènes prétend que les Grecs insurgés ne sont nullement bloqués à Nauplie; ils occuperaient au contraire les environs de la forte-

resse avec 6,000 volontaires et 2,500 soldats réguliers et recevraient des vivres et de la poudre par Syra. Le gouvernement dégarnerait les provinces pour concentrer ses troupes à Athènes et marcher ensuite en force contre les rebelles. On craint de l'agitation en Epire et en Thessalie par suite du rappel des troupes de ces provinces.

Marseille, 6 mars.

Le transport à vapeur l'Aube est arrivé hier du Mexique après une rapide traversée. Il rapporte que les troupes françaises et mexicaines fraternisaient. Les Mexicains déclaraient être prêts à se rallier à nous pour marcher de concert sur leur capitale; mais ils refusaient d'agir avec les Espagnols. Les guérillas attaquaient, du reste, les Espagnols isolés.

A la Vera-Cruz, on croyait à une acceptation de l'ultimatum de la part de Juarez.

New-York, 21 février.

Les journaux américains se montrent indignés du projet d'établir une monarchie au Mexique. Le World dit que c'est là une insulte au gouvernement fédéral et qu'une telle monarchie ne peut être soutenue que par les bayonnettes européennes. Quand l'insurrection du Sud sera éteinte, rien, ajoute ce journal, ne cimenterait mieux la réconciliation du Nord et du Sud que l'union de leurs armes pour repousser l'influence européenne.

On éprouve à Washington une grande satisfaction par suite de la réaction favorable qui se serait faite en Angleterre, ainsi que sur le continent européen pour les Etats Unis, mais surtout à cause des sentiments de sympathie exprimés par la Russie après l'arrangement de l'affaire du Trent.

Depuis la victoire de Donelson, le sentiment général est loin de se montrer vindicatif; il se prononce pour l'exil des chefs de l'insurrection et une amnistie générale.

La prise de Savannah n'est pas confirmée; du reste, les préparatifs d'attaque continuent.

La proposition faite au Sénat pour exprimer des remerciements au capitaine Wilkes a été ajournée indéfiniment.

Le change est à 114.

On mande de la Vera-Cruz, le 8 février, qu'il y a un grand nombre de malades parmi les troupes européennes. Les alliés se préparaient à avancer si les Mexicains résistaient.

St-Petersbourg, 6 mars.

La Nordiche Post d'aujourd'hui dit que dans le gouvernement de Twær, treize membres de l'institut des juges-de-paix ont déclaré ne pas vouloir agir d'après les lois d'émancipation du 19 février 1862. L'assemblée provinciale des juges-de-paix a adressé un rapport sur cette déclaration au ministre de l'intérieur qui a ordonné de conduire les récalcitrants à St-Petersbourg et de porter l'affaire devant le Sénat.

Madrid, 5 mars.

Le duc et la duchesse de Brabant sont attendus.

Vera-Cruz, 8 février. — On fait des préparatifs de départ pour occuper Orozaba, Cordoba et Jalapa. Les Mexicains sont disposés à empêcher cette occupation. Le général Rubalcaba est revenu de la Havane. La candidature du prince Maximilien est mal accueillie.

Berlin, 6 mars.

M. Mallet, membre de l'office du commerce anglais, vient d'arriver ici. Il s'est fait particulièrement connaître lors des négociations entamées pour le traité de commerce anglo-français entre M. Cobden et les commissaires français.

Varsovie, 5 mars.

La dépêche de Berlin, du 28 février, annonçant le refus de l'archevêque de Varsovie de pourvoir au remplacement des curés et vicaires déportés est

débonnaire que je parais, je ne me laisse pas mener par tout le monde. Et, en échange de vos conseils affectueux, recevez-en un de ma bouche : Qui vit chez autrui doit savoir être reconnaissant du pain et de l'asile qu'on lui donne; qu'il voie, qu'il entende, qu'il mange et qu'il se taise.

A ces mots, Angel sortit, sans regarder Rita, qu'il méprisait maintenant. Cinq minutes après, il ne pensait plus à elle ni à ses insinuations. Mais elle, elle demeura stupéfaite. Qui se fût attendu à pareille buffade de la part d'un homme si doux et en apparence si crédule? C'était peut-être la première fois de sa vie qu'il disait des paroles dures à quelqu'un, et, pour l'arracher ainsi à son apathie habituelle, il avait suffi d'attaquer sa Camille, son idole! Cette marque du profond et inébranlable amour d'Angel pour sa femme aigrit encore la jalousie de Rita. Elle compara plus amèrement son sort à celui de cette heureuse Camille, qui avait trouvé à dix-sept ans le meilleur des maris, tandis qu'elle, elle avait la trentaine et elle était toujours fille. A cette pensée, elle éprouva une véritable haine pour sa cousine, une rancune violente contre don Rufino, qui venait de la blesser si cruellement, et elle jura de se venger de tous les deux.

(La suite au prochain numéro.)

— Où te proposes-tu d'aller?  
— Au café, lire la Gazette.  
— Oublies-tu les élections municipales?  
— Mais je ne prétends pas devenir alcade!  
— Qu'importe? ton devoir est de faire ton possible pour que les charges tombent en de bonnes mains dans notre ville. Vas-tu te montrer indifférent au droit le plus précieux?  
— Non, non, j'irai voter; sois tranquille.  
— Fais bien attention : la liste de candidats que t'a remise don Pedro Sanchez est la seule bonne.  
— Je serai sur mes gardes afin que personne ne me trompe. Mais si, par une de ces fatalités qui m'arrivent, je venais à la perdre?... Je regrette que tu ne puisses pas te charger de la commission.  
— Chut! tu devrais être honteux. Allons, va t'habiller, Angel; à tout à l'heure.  
— Elle alla recevoir son avocat et causer d'un procès. Angel se disposait à passer dans sa chambre pour changer de toilette, quand Rita le retint par ces mots : « Veuillez m'écouter un instant, mon cousin.  
— Voyons, qu'avez-vous à me dire?  
— J'ai un conseil à vous donner. Le monde s'occupe beaucoup de ce qui se passe ici; on se moque de vous parce que vous êtes un zéro dans votre maison.  
— Et qu'importe cela aux gens? C'est mon affaire, et non la leur.  
— Ne soyez pas si insouciant, Angel. Je vous estime trop pour ne pas vous avertir. Le public a mauvaise opinion de vous et de votre femme à la fois; on blâme moins votre bonté que son orgueil, mais on

inexacte. Aucune invitation n'a été adressée à ce sujet par la commission des cultes. L'archevêque a déjà reconstitué son chapitre et remplacé les chanoines déportés.

New-York, 21 février.

M. Schurz irait, dit-on, comme ambassadeur à Saint-Petersbourg en remplacement de M. Cameron, et M. Vilmot serait nommé ministre en Espagne. Un bruit émané de sources séparatistes prétend que le général confédéré Johnston aurait offert d'évacuer Nashville à la condition que les propriétés des particuliers seraient sauvegardées. Aucune réponse n'aurait encore été faite à cette proposition. Le bruit court que les fédéraux auraient attaqué Price qui aurait pris la fuite.

New-York, 21 février.

On disait que les confédérés avaient été chassés du Missouri. On pensait que les confédérés feraient halte à Nashville. Le bruit court que Johnston offrirait d'évacuer Nashville à la condition que les propriétés des particuliers seraient respectées. Les affaires sur le coton sont actives en baisse.

Buenos-Ayres, 27 février.

La situation s'est améliorée. On s'occupe toujours de la réorganisation du gouvernement. Les agents du dernier système sont en fuite. On attend la réunion d'un nouveau Congrès.

Capenhague, 5 mars.

Le Conseil suprême a adopté à l'unanimité et sans débats, en première lecture, la proposition d'exclure de l'assemblée les députés du Schleswig-Aansen, Gumby et Thomsen Adensworth.

M. Louis Bullet publie, dans la *Patrie*, des considérations sur l'institution des crèches qui se rattachent au décret contenu dans le *Moniteur*.

« M. le ministre de l'intérieur a compris, avec raison, que ce serait honorer cette institution et en favoriser le développement, que de placer les crèches sous la protection directe de l'Impératrice; que de les associer à la faveur dont jouissent les sociétés de charité maternelle qui secourent le nouveau né de l'indigent et les salles d'asile, qui préparent pour les enfants des ouvriers le chemin qui les conduira à l'école primaire. Le décret dont nous parlons doit, en outre, contribuer à la prospérité des crèches, puisque, désormais celles qui seront approuvées participeront aux encouragements de l'Etat. Ces encouragements viendront augmenter les ressources que la charité privée ou des administrations locales consacrent à la fondation et à l'entretien des crèches.

Ainsi s'étendra sur toutes les parties de l'Empire, ainsi se consolidera de plus en plus sous l'auguste patronage appelé à la protéger, et dans l'intérêt des classes laborieuses les moins favorisées, une institution qui semble réaliser ces divines paroles : « Laissez les petits enfants venir jusqu'à moi. »

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

L'Empereur, qui n'a cessé de se préoccuper de la situation difficile des ouvriers dans les grands centres manufacturiers, a voulu qu'aux mesures déjà prises par son gouvernement pour secourir la population ouvrière de plusieurs villes, telles que Lyon, Saint-Etienne, Rouen et Lille, vient se joindre l'assistance de la liste civile impériale. Sa Majesté a ordonné au ministre de sa maison de prélever sur les fonds de sa cassette particulière une somme de 250,000 fr. et de l'envoyer, en son nom et au nom de l'Impératrice, aux préfets du Rhône, de la Loire, de la Seine-Inférieure et du Nord.

Cette somme sera distribuée en secours par les soins de l'autorité préfectorale.

Le conseil d'Etat vient d'être saisi, d'après les ordres de l'Empereur, de l'examen du projet de loi annoncé par Sa Majesté dans sa lettre au président du Corps législatif.

Aux termes de ce projet de loi, une rente annuelle dont le chiffre n'est point déterminé, serait inscrite au grand-livre de la dette publique et affectée à récompenser, par des pensions ou dotations, les actions d'éclat des généraux, officiers et soldats des armées de terre et de mer, et les services exceptionnels qu'ils auront rendus en temps de guerre.

Des décrets de l'Empereur constitueraient ces pensions ou dotations et en détermineraient les conditions de jouissance, et, s'il y a lieu, de réversibilité.

Ces décrets seraient individuels et insérés au *Moniteur* et au *Bulletin des Lois*.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> mars 1862, le sieur Conté (Jean-Baptiste), instituteur communal à Aujols, a été appelé au poste de Camboulit, en remplacement du sieur Besombes, démissionnaire.

Par arrêté préfectoral du 2 mars 1862, le sieur Teysse, a été chargé de la direction provisoire de l'école publique d'Eseamps.

Par décision ministérielle du 28 février, M. Le Verrier, ingénieur ordinaire des mines, sera chargé du sous-arrondissement minéralogique comprenant les départements de Tarn-et-Garonne, du Tarn et du Lot; dont le service était fait par l'ingénieur en chef. Sa résidence est fixée à Villefranche (Aveyron).

Le père Vern, du Calvaire de Toulouse, chargé de prêcher la station du Carême, à la Cathédrale, commence ses prédications demain Dimanche, après vêpres.

En vertu de l'autorisation de M. le Préfet, la Commission municipale de Cahors, réunie mercredi dernier dans le lieu ordinaire de ses séances, a pris la délibération suivante, à la suite d'un exposé de M. Caviolle, maire, sur les avantages considérables qu'offrirait le département de la ligne de Libos jusqu'à Capdenac :

« Les membres de la commission municipale de la ville de Cahors, vivement impressionnés par l'exposé de M. le Maire, au sujet de la décision à intervenir pour l'exécution de l'embranchement sur Cahors, portent humblement leurs vœux aux pieds du trône de l'Empereur.

« Si l'embranchement sur Gramat n'est pas exécuté le premier, et si cette priorité est donnée à la ligne de Libos, ils demandent avec instance que cette ligne de Libos soit prolongée, de Villeneuve jusques à Aiguillon, ainsi que cela a été réclamé, en 1853, par les populations du Lot, de Lot-et-Garonne, du Gers et de la Gironde, et que, de Cahors, il soit construit un autre embranchement sur Capdenac, qui se relie-rait avec Rodez, par le chemin de Marciac déjà en exploitation, et avec Marseille, par Lodève, si, comme tout le fait espérer, la compagnie du Midi obtient la concession du nouveau réseau qu'elle sollicite en ce moment.

« La commission municipale charge en outre M. le Maire de s'entendre avec les municipalités des villes de Marseille, Montpellier, Lodève, Rodez, Villeneuve, Aiguillon, Bordeaux et autres, toutes intéressées à l'exécution de cette grande ligne, pour que, de leur côté, elles fassent les démarches nécessaires à la réussite de ce projet. »

Le tirage au sort des jeunes gens des cantons du Nord et Sud ud de Cahors, a eu lieu hier et aujourd'hui. Ces jeunes gens se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville avec l'entrain habituel du conscrit français.

M. le Préfet assistait au tirage.

Le mardi, 1<sup>er</sup> avril 1862, à une heure de l'après-midi, il sera procédé à Cahors, en l'hôtel de la préfecture, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, pour trois ans et neuf mois, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1862, des droits à percevoir au bac d'Orgueil, établi sur le Lot, au lieu dit *Fontaine de Bouyssac*, dans la commune de Mauroux. La mise à prix est fixée à la somme de 60 francs. Le cahier des charges et le tarif dudit passage d'eau sont déposés à la préfecture (section des travaux publics) et au secrétariat de la mairie de Mauroux, où l'on pourra en prendre connaissance.

Une de nos correspondances nous a donné sur l'exécution des travaux du chemin de fer, à Gramat, des renseignements que nous avons jugés dignes d'intéresser nos lecteurs, et qu'à ce titre nous avons publiés dans notre n<sup>o</sup> du 26 février. Le *Courrier du Lot* a reproduit littéralement notre article, mais il a omis de faire connaître la source où il l'avait puisé.

De pareilles omissions sont regrettables entre confrères.

Un tout petit enfant de cinq ans revenait de la classe hier au soir et traversait la rue du Palais national, lorsqu'une voiture arrive au galop. L'enfant veut éviter le danger; il court, mais malheureusement il tombe, et le chariot, chargé de cailloux, lui passe sur la jambe droite et la lui brise. Cet enfant appartient au sieur Félix (Gabriel), scieur de long, demeurant rue St-André.

Jusqu'où pousse la cupidité!... Les nommés S... conduisaient, hier, au bureau de police un de leurs frères qu'ils disaient fou très dangereux et que, par précaution, ils avaient soigneusement garrotté. — M. le Commissaire et ses agents questionnèrent cet homme furieux et furent étonnés de la netteté de ses réponses et de son calme parfait. — Il résulta des explications de S. que ses frères voulaient se débarrasser de lui pour s'emparer de son bien. Le stratagème ne laissait pas que d'être fort ingénieux. Procès-verbal a été dressé contre les frères S.

AVIS. — Un mandat de 19 fr., daté de Cordes (Tarn) et payable à Cahors (Lot) a été égaré et se trouve entre les mains de la police, à la disposition du propriétaire.

On nous écrit de Sauzet :

Un horrible accident est arrivé jeudi au hameau de Séoune, de la commune de Sauzet.

Le nommé Garrigou (Joseph) attelait ses bœufs, lorsque tout à coup ils s'enfuirent effarouchés, entraînant après eux le malheureux Garrigou, qui, on ne sait trop comment, s'était embarrassé dans les liens.

L'infortuné fut traîné ainsi l'espace de cent mètres dans un chemin étroit et raboteux. On le retrouva sans vie et horriblement mutilé.

Garrigou laisse une veuve de vingt-deux ans et deux enfants en bas âge.

On nous écrit de Gourdon :

Le 1<sup>er</sup> de ce mois, un cadavre, qui a été reconnu être celui de la nommée Bordes (Jeanne), âgée de 45 ans, fille-mère de la commune de Gignac, a été trouvé dans une mare au lieu de Rignac, commune de Cuzance.

Cette malheureuse était enceinte de six mois; elle a reçu près de l'œil gauche trois coups d'un instrument tranchant. Ces blessures étaient insuffisantes pour déterminer une prompt mort, aussi l'assassin a eu recours à la strangulation.

L'auteur du crime est inconnu. La justice informe.

On nous écrit de Montcuq :

Le 3<sup>e</sup> jour de foire dans notre ville, une paire de bœufs effarouchés par l'approche subit d'une voiture, écheuppèrent à leur maître, et dans leur course furieuse renversèrent et foulèrent aux pieds la nommée Anne Rigal, marchande, de Cahors. Les soins les plus empressés furent prodigués à cette malheureuse femme. Le docteur Rozières, appelé par M. le Commissaire de police fait espérer que ce fâcheux accident n'aura pas de suites funestes.

Le 4 au soir un bien triste accident mettait en émoi le village de St-Laurent. Un jeune homme de seize ans à peine, venait de se mutiler la main gauche en jouant avec un pistolet. Les parents sont dans la désolation.

Samedi dernier, à une heure et demie, une députation des élèves du collège, conduite par Monsieur le Principal, s'est rendue à la mairie pour verser entre les mains de Monsieur le Maire et de Madame la Supérieure du bureau de bienfaisance, une somme de cent francs produit d'une collecte toute spontanée faite entre les élèves au profit des pauvres de la ville. Monsieur le Maire et Madame la Supérieure ont remercié en termes profondément sentis les élèves du collège de cette bonne pensée de charité, et Monsieur le Maire a demandé pour eux à Monsieur le Principal un jour de congé. Il était certainement bien mérité, et il a été accordé de grand cœur. (*Mémorial de Figeac*.)

Dans le département du Lot, 5.600 planteurs ont cultivé 1.821 hectares et ont livré dans les magasins de la régie, à Cahors et à Souillac, pendant l'année 1861, 1.795.920 kilogrammes de tabacs en feuilles, pour lesquels ils ont reçu une somme de 1.715.822 f. 99 c.

Les perceptions effectuées en 1861 par l'administration des Contributions indirectes, s'élèvent pour toute la France à 506.104.000 fr. La vente des tabacs figure, dans le produit total, pour 215.255.000 fr., avec une augmentation de 21.064.000 sur l'année précédente.

Le département du Lot a produit pour 2.041.156 fr. 99 c., dont 319.391 fr. 68 c. sont dus à la consommation du tabac.

Il se confirme qu'un projet de loi portant institution du ministère public près les tribunaux de commerce sera présenté aux chambres dans le cours de la présente session. Cette mesure, depuis longtemps réclamée par les justiciables et par les tribunaux consulaires eux-mêmes n'entraînerait ni dépense considérable, ni modifications importantes dans le personnel de la magistrature. Les parquets sont à même partout de pourvoir à l'innovation dont il s'agit. Quant à l'objection s'appuyant sur le caractère spécial des litiges dévolus aux tribunaux de commerce, elle tombe devant ce fait que, dans un grand nombre de ressorts, ces litiges sont portés devant les juges civils, et les parties sont loin de s'en plaindre. (*Corrézien*.)

S. E. le ministre de la guerre vient de soumettre à l'Empereur, en ce qui concerne le

service des remotes de l'armée, une mesure qui révèle toute l'importance que le maréchal attache à la question chevaline, dont il faisait déjà l'objet de l'une de ses plus vives préoccupations lorsqu'il était gouverneur général de l'Algérie.

L'action isolée de chacun de nos établissements de remonte ne répondait plus aux besoins de l'armée. Pour remédier à cet inconvénient, une décision impériale du 26 janvier a approuvé que les dépôts situés dans les principaux centres de production chevaline de la France, la Normandie, l'Ouest et le Midi, formassent trois grandes circonscriptions, placées chacune sous le commandement d'un colonel ou d'un lieutenant-colonel. Ces officiers supérieurs seront choisis parmi ceux qui appartiennent déjà au service des remotes.

Depuis près de vingt-cinq ans, le service des remotes avait reçu quelques améliorations indiquées par l'expérience; mais il n'avait encore été admis que dans une mesure beaucoup trop restreinte, à participer aux immenses avantages que les voies ferrées avaient procuré aux transactions commerciales; la manière d'opérer des dépôts de remonte n'était plus en rapport avec les besoins nouveaux, et l'on voyait, à mesure que les facilités de communications devenaient plus grandes et permettaient de déplacer les chevaux plus rapidement et à moins de frais, s'établir une espèce de concurrence entre ces dépôts, concurrence qui était loin de tourner au profit de l'Etat.

Ce grave inconvénient ne peut manquer de disparaître au moyen de la centralisation, dans chaque grande contrée de production, des établissements de remonte qui s'y trouvent placés.

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.  
Bœuf: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>o</sup> 05<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 95<sup>c</sup>.  
Taureau ou Vache: 1<sup>re</sup> catég., 85<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catég., 75<sup>c</sup>.  
Veau: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>o</sup> 20<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>o</sup> 10<sup>c</sup>.  
Mouton: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>o</sup> 15<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie 1<sup>o</sup> 05<sup>c</sup>.

TAXE DU PAIN. — 10 décembre 1861  
1<sup>re</sup> qualité 43 c., 2<sup>e</sup> qualité 40 c., 3<sup>e</sup> qualité 36 c.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 2 mars 1862.  
16 Versements dont 5 nouveaux... 2,312 8  
9 Remboursements dont 2 pour solde... 2,185 34  
Pour la Chronique locale: A. LAYROT.

Départements.

AVIS. — Il sera procédé le 15 mars courant à dix heures du matin, à l'hôtel de la Préfecture, à Rodez, à l'adjudication au rabais des ouvrages et fournitures à exécuter :

1<sup>o</sup> Pour l'achèvement des travaux de rectification de la route impériale n<sup>o</sup> 122, de Toulouse à Clermont, dans la vallée de l'Alzon, sur une longueur de 5,054 m., dont la dépense, non compris une somme de 4,174 fr. 04 c. à valoir pour les cas imprévus, est évaluée à 31,825 fr. 96 c. (Cautionnement 1,061 fr.)

2<sup>o</sup> Pour la construction et la réparation d'ouvrages d'art sur la route départementale n<sup>o</sup> 5 de Villefranche à Mauers, entre les bornes 16-3 et 27-3, dont la dépense, non compris une somme de 381 fr. 80 c. à valoir pour les cas imprévus, est évaluée à 4,618 fr. 20 c. (Cautionnement 154 fr.)

3<sup>o</sup> Pour la construction d'ouvrages d'art sur la route départementale n<sup>o</sup> 11, de Saint-Christophe aux Rives du Lot, entre la borne 16 et la rivière du Lot, dont la dépense, non compris, une somme de 627 fr. 53 c. à valoir pour les cas imprévus, est évaluée à 6,622 fr. 47 c. (Cautionnement 221 fr.)

4<sup>o</sup> Pour l'entretien pendant les années 1862 et 1863, de la navigation du Lot, depuis Bouquiez jusqu'à l'aval du barrage éclusée de Frontenac, sur une longueur de 33 kil. 150 mèt., dans le département de l'Aveyron, dont la dépense est évaluée par aperçu, pour les deux années, à la somme de vingt-deux mille francs, ci 22,000 fr. (Cautionnement 734 fr.)

Les plans, devis estimatif et cahiers des charges sont déposés à la Préfecture, 3<sup>e</sup> division (*Travaux publics*), où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, de 1 à 4 heures (le dimanche excepté).

Pour la chronique départementale, A LAYROT

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Le ministère a donné sa démission le 1<sup>er</sup> mars à onze heures du soir. Cette démarche tient à plusieurs causes. Voici la principale :  
Je vous ai dit dans le temps quelle était l'attitude du

baron Ricasoli envers le Roi, lorsque celui-ci exprimait son opinion. De là de l'amertume; la conversion à gauche du baron dans la séance du 23, achève de le brouiller. Le roi envoya le prince de Carignan dire au baron que S. M. se rendant à Milan, désirait ne pas être accompagnée par le président du conseil. Malgré l'extrême courtoisie de S. A. R. le baron fut irrité, il réunit immédiatement les ministres, et, à onze heures, la démission était dans les mains du roi.

Ce n'est pas tout; vendredi matin, M. Bastogi avait exprimé au baron l'intention de quitter le ministère, parce qu'il ne voulait pas revenir sur l'ordre de destituer cinq employés des finances coupables de s'être affiliés aux comités de Provedimento dont le baron avait fait l'éloge dans la séance du 23. Un fait qui s'est passé à la séance d'hier a aussi contribué à amener la démission de nos ministres.

On discutait la loi sur l'étalon des monnaies et soutenue par le ministre Cordova. MM. Ricasoli, Perruzzi et Bastogi voulaient la faire rejeter comme nuisible à la Toscane, mais ils n'eurent qu'un petit nombre de voix, et la grande majorité saisit cette occasion de blesser M. Ricasoli.

Si l'on avait ajouté foi aux assertions de la Gazette de Turin, l'on aurait cru impossible cette chute prévue, attendue et désirée. L'élément lombard devra être introduit dans le nouveau ministère, et il lui donnera une grande force.

On craint pour le 9 courant des manifestations du comité de Provedimento de Gènes, encouragé comme il l'a été par le baron Ricasoli.

Pour extrait : BULLIER :

Des lettres de Rome du 1<sup>er</sup> mars, annoncent que la veille, 2,000 soldats français occupaient le Corso, pour empêcher la démonstration projetée. Le lendemain, le carnaval a repris son animation habituelle sur le Corso; il n'a pas cessé de régner un ordre parfait. Une affiche du comité national invite la population à ne plus retourner au Forum, les démonstrations antérieures étant suffisantes.

Une perquisition ordonnée par Mgr de Mérode chez M. Venenzi aurait fait découvrir les archives du comité national et les listes de plusieurs milliers d'affiliés : M. Venenzi aurait avoué qu'il était le secrétaire du comité, mais aurait refusé de dire les noms de ses confrères. La police a arrêté M. de Angelis, riche marchand, et d'autres personnes.

VÉNÉTIE.

Vérone, 24 février.

L'hostilité réciproque des patrouilles autrichiennes et piémontaises, sur le Pô et le Mincio, qui paraissent moins depuis quelque temps, commence à se manifester de nouveau, et souvent ce n'est que le calme que conserve l'une ou l'autre partie, vis-à-vis de provocations qui empêchent des conflits. Ces affaires proviennent de ce que l'on passe sans le vouloir sur le territoire voisin, et qu'on viole ainsi sa frontière. Sur le Mincio, comme du côté du duché de Modène, la frontière est souvent si mal indiquée, que des patrouilles passent involontairement sur le territoire du voisin. Dernièrement, par exemple, une patrouille autrichienne de quatre hommes s'était égarée près de Pramuschio et, étant arrivée sur le territoire piémontais, elle fut subitement entourée par une patrouille de bersaglieri, triple en nombre, qui désarma les soldats autrichiens et les conduisit à Mirandole, où ils restèrent en état d'arrestation pendant vingt-quatre heures; on les rendit ensuite à l'autorité militaire autrichienne. Une autre patrouille autrichienne, composée de soldats hongrois, s'était également égarée et fut arrêtée sur le territoire modénais par une patrouille piémontaise. On lui enjoignit de poser les armes; mais les soldats hongrois, refusant de se conformer à cette injonction et faisant mine de se défendre, on les laissa se retirer et regagner leur frontière.

(Presse de Vienne.)

ANGLETERRE.

La Chambre des Communes dans sa séance du 3 mars, a entendu M. Griffilh qui a demandé au sous-secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères s'il avait reçu des informations sur l'insulte qui vient d'être faite à la demeure et à la personne de M. Fabrizzi, consul italien et à d'autres italiens à l'occasion de la fête de Saint Paul à Malte le 9

et le 10 février, insulte dont les auteurs présumés sont des Napolitains et des prêtres séculiers bourboniens réfugiés.

M. Layard : Des représentations ont été faites à ce sujet au gouvernement de S. M. par le gouvernement italien.

M. Griffilh demande ensuite au sous-secrétaire d'Etat s'il a été informé de l'arrestation du capitaine du Sumter à Tanger sur les instances du consul anglais à Gibraltar, et du capitaine du Tuscarosa, s'il en est ainsi, ajoute l'orateur, une pression a-t-elle été exercée sur le gouvernement du Maroc par les Américains ?

M. Layard : Il paraît que les arrestations dont on vient de parler ont eu lieu en conformité de la loi de Malte, en vertu de laquelle les consuls stationnés dans ces parages, ont le droit d'arrêter toutes les personnes suspectées d'intentions hostiles vis-à-vis de leurs gouvernements respectifs. Cependant le gentleman en question a été bientôt relâché.

TURQUIE.

Une lettre de Constantinople fait connaître qu'il a été envoyé 150 croix de Mejdjidi de diverses classes, à Paris, pour le corps français qui a occupé la Syrie. Plusieurs officiers turcs recevront la croix de la Légion-d'Honneur.

Une commission a été nommée à Constantinople, par Fuad-Pacha pour étudier la question des biens appartenant aux mosquées.

La Serbie est plus calme; l'Herzégovine, actuellement isolée, craint une répression terrible.

GRÈCE.

Athènes, 27 février.

Le Précurseur affirme que l'insurrection est concentrée à Nauplie, où les vivres manquent. Des impôts forcés ont été établis. Les soldats se sont insurgés à Tripolitza; ils se sont enfuis; ils ont été cernés près Lacédémon par les paysans et ont été désarmés; cependant aucun bulletin n'a été publié.

Les fêtes sont suspendues à la cour et en ville.

Marseille, 5 mars, 5 h. 15 m.

Les insurgés, nullement bloqués, occupent les environs de Nauplie avec 6,000 volontaires et 2,500 hommes de soldats réguliers.

Le gouvernement dégarrit les provinces et concentre les troupes à Athènes.

On craint de l'agitation en Epire et en Thessalie.

AMÉRIQUE.

Washington, le 18 février.

Il n'est plus permis de se faire illusion, la rébellion est partout enveloppée, accablée. Les soldats du Nord ont su profiter de la leçon du Manassas et sur tous les points le découragement et la défaite sont dans les rangs du Sud. Dans le nouveau monde, dans l'ancien monde, c'est la démocratie qui l'emporte sur l'oligarchie.

L'armée qui, depuis cinq mois, a fait tant de sacrifices pour la république, qui consacre tous ses efforts, son énergie, son sang à étouffer la révolte, au triomphe de la république, est unanime pour l'abolition de l'esclavage; elle ne prétend pas se battre pour devenir une troupe d'estafiers et de gendarmes esclavagistes; elle est toute disposée à délivrer les noirs partout où elle plante le drapeau fédéral. La lutte se déclare aussi vive, aussi ardente sur la question de l'esclavage qu'elle l'a été sur la question de l'Union et de la séparation. Je ne crains pas de me tromper en disant, comme je l'ai dit pour le Nord et pour le Sud, que le succès restera, en définitive, au principe de la raison du progrès et de l'humanité; seulement, il est possible que comme moyen de transaction, il sera alloué une indemnité aux propriétaires d'esclaves.

Pour extrait : Bullier.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

7 mars.

Un Conseil des ministres a eu lieu ce matin au palais des Tuileries sous la présidence de l'Empereur.

D'abondants secours ont été distribués aux indigents de Paris et de la banlieue le 1<sup>er</sup> et le 2 mars.

Il y avait foule mercredi dans les églises, pour aller recevoir les cendres.

Le montant total du rôle des contributions personnelles, mobilières et des patentes de la ville de Paris, pour 1862, est de 27,323,404 f. 98 c.

Sur cette somme, l'Etat prend pour ses dépenses ..... 19,225,294 34  
Le département de la Seine. 5,047,400 54  
La ville de Paris ..... 1,989,411 63  
Enfin le fonds de secours et de non-valeurs, etc. .... 1,061,298 47

Le journal l'Espérance du Peuple, de Nantes, a reçu un deuxième avertissement, pour une correspondance parisienne attaquant le Chef de l'Etat.

On lit dans le Moniteur :

Le Journal des Villes et des Campagnes et la Gazette de France ayant publié récemment des détails complètement erronés, au sujet d'un service religieux en mémoire du feu roi de Portugal, un communiqué vient d'être adressé à ces deux journaux pour rectifier les faits.

La discussion de l'Adresse a commencé hier au Corps Législatif par un discours de M. Plichon sur la question financière.

On écrit de Berlin :

Il se confirme que l'Empereur Alexandre viendra ici au printemps prochain, probablement en mai. On prétend qu'il y aura à cette occasion une entrevue avec l'Empereur Napoléon et l'empereur Alexandre, à laquelle assistera aussi le roi Guillaume de Prusse.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETTIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les vins, à l'entrepôt du quai Saint Bernard et à Bercy ont donné lieu à quelques petites affaires; mais ce ne sont encore que des transactions de détail; ce n'est pas sur la vente de quelques haquets que l'on peut apprécier l'activité des affaires; le marasme est complet à Bercy, les caves sont complètement garnies et les ordres du Nord n'arrivent pas donner une impulsion aux expéditions. On semble bien persuadé que si les premières phases de la végétation s'accomplissent sans accident pour la vigne, on aura une baisse assez accentuée pour la fin de mai.

Dans les environs de Béziers il s'est traité quelques affaires en vin rouge depuis 90 jusqu'à 105 fr., deux parties piquepoul à 115 et 120 fr. les 700 litres.

Les 3/6 de vin n'ont pas varié depuis notre dernière revue; les 3/6 nord manquent.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

VILLE DE CAHORS.

marché aux grains.— Samedi, 8 mars.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	398	206	29 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	78 k. 240
Mais....	256	28	46 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	»

BULLETTIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

6 mars 1862.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	69 40	»	» 30
4 1/2 pour 100 .....	99 50	»	» 20
Obligations du Trésor ..	456 25	»	»
Banque de France.....	3050	»	» 10

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	69 90	» 50	»
4 1/2 pour cent .....	97 75	»	» 1 75
Obligations du Trésor ..	455	»	» 4 25
Banque de France.....	3060	» 10	»

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	69 80	»	» 40
4 1/2 pour 100 .....	98 15	» 40	»
Obligations du Trésor ..	457 50	2 50	»
Banque de France .....	3060	»	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 5 mars. Martin (Marie-Joséphine-Marcèle-Françoise).
- 6 — Buffan (Jean-Pierre).
- 7 — David (Marie).
- 7 — Barrascou (Jeanne-Marie).
- 7 — Lavergne (Victorine).

Mariages.

- 5 — Robert (François) cordonnier, et Ausset (Marie-Victorine), tailleur de robes.
- 5 — Bunas (Jacques) employé du chemin de fer de l'Ouest, et Belarbre (Rose-Elisabeth).
- 5 — Doumeyroux (Pierre), cordonnier, et Blaise (Anna) domestique.

Décès.

- 5 — Léclanché (Anne), couturière, célibataire, 66 ans.
- 7 — Bes (Jules-Charles), 20 jours.
- 7 — Girma (Henri), 8 mois.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

CONTREFAÇONS et IMITATIONS.

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE est contrefait et imité. Il y a des gens, sans respect pour leur honorable profession, qui, au lieu de donner du Chocolat Desbrière lorsqu'on leur en demande, le remplacent par du chocolat acheté à bas prix et dans lequel la Magnésie n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scamonée, la gomme gutte, le jalap, le mercure doux, drastiques violents qui irritent les organes digestifs, causes funestes de nombreuses maladies. Pour éviter toute fraude, on doit vérifier, en achetant si chaque boîte porte la signature DESBRIÈRE, et si elle sort bien de la pharmacie rue Lepeletier, 9, à Paris.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le Liniment-Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princ. pharm<sup>ie</sup> du dépt.

Abonnement à tous les journaux et spécialement au MONDE ILLUSTRÉ à Cahors, chez Bourion, libraire, en face les Ambassadeurs.

**LE CHOCOLAT-MENIER**

se rencontre partout, dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'exprime par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Chocolat et par sa supériorité réelle quand on le compare avec ceux qui sont vendus 20 à 25 0/0 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et de la bonté du produit dérive naturellement de la position spéciale de la Maison MENIER.

- 1<sup>o</sup>— Elle importe elle-même d'Amérique ses provisions de cacao, et des agents établis aux lieux-mêmes de production, y choisissent les meilleures espèces.
- 2<sup>o</sup>— Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais, répartis sur cette grande production, deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.
- 3<sup>o</sup>— Fondée depuis longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installation industrielle; l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.

On peut donc faire ce raisonnement: si elle achète moins cher les bonnes sortes de cacao, si elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché des qualités de Chocolat que d'autres fabriques doivent coûter à un plus haut prix.

A cette conclusion logique, il faut ajouter que la Maison MENIER a pour système de réduire toujours dans de justes limites le prix de ses Chocolats, afin d'appeler le plus grand nombre possible de consommateurs à se servir d'un aliment aussi salubre.

**Poudre de Rubis**

incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir tous les métaux. 1 fr. le flacon.

A Cahors, chez BAYLES, opticien, rue de la Préfecture.

**Bière Allemande**

de M. ADAM, brasseur et Cie

Cet établissement est situé boulevard Nord (maison Foissac, en face la caserne). Il sera expédié à la campagne et en ville la bière en bouteilles et en futs, selon les goûts. Il ne sera rien négligé pour satisfaire immédiatement les clients qui les honoreront de leur confiance.

**TABLEAU DES DISTANCES**

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

**SE VEND A CAHORS,**  
Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.  
**PRIX : 1 FRANC.**

**LIBRAIRIE UNIVERSELLE**  
**J. U. CALMETTE, A CAHORS.**

L'Art de découvrir les **SOURCES**, par M. l'abbé Paramelle, 2<sup>e</sup> édition, 1 vol. in-8<sup>o</sup>..... 5 fr.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.